

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

> MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS



Dossier de presse

www.assisesdelamobilite.gouv.fr #AssisesMobilite



SOMMAIRE

La mobilité au cœur des engagements du président de la République	5	
Le mot des Ministres		
Vers une nouvelle politique des mobilités Les Assises nationales de la mobilité Les Assises en une infographie		
		Chiffres clés





LA MOBILITE AU CŒUR DES ENGAGEMENTS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

« Le combat que je souhaite engager pour les années à venir, c'est celui des transports du quotidien.

La réponse aux défis de notre territoire n'est pas aujourd'hui d'aller promettre des TGV ou des aéroports de proximité à tous les chefs-lieux de département de France, mais **c'est bien de repenser, de réarticuler les mobilités du XXIe siècle**, la capacité à rejoindre le point le plus pertinent pour une ville qui n'est pas toujours la capitale.

Ce qu'il nous faut penser, c'est autre chose pour demain; ce sont les investissements pour ces nouvelles mobilités, c'est notre organisation collective pour ces nouvelles mobilités; c'est les corrections à tous ces dysfonctionnements, ces engorgements qui aujourd'hui gâchent le quotidien de tant de nos concitoyens ».

Discours du Président de la République Emmanuel MACRON Rennes, le 1^{er} juillet 2017





LE MOT DES MINISTRES



Nicolas HULOT Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire

« Face à l'urgence climatique, nos modèles de production, de consommation, de déplacements doivent être profondément repensés afin d'accomplir l'indispensable transition énergétique.

Alors que les transports représentent un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre, **j'ai** souhaité en faire un des enjeux primordiaux du Plan climat, avec notamment l'objectif d'atteindre la fin de la vente de véhicules thermiques d'ici 2040.

Notre pays doit s'engager pleinement dans une mobilité plus propre et durable. **Je souhaite** que ces Assises nationales de la mobilité permettent de lancer cette dynamique, en associant tous les acteurs qui peuvent faire bouger les lignes, au premier plan desquels les citoyens eux-mêmes qui, partout dans nos territoires, attendent de nouvelles réponses pour leur mobilité ».

Elisabeth BORNE Ministre chargée des Transports

« Chacun peut en faire le constat dans son quotidien, on ne se déplace déjà plus aujourd'hui comme on le faisait hier, et que dire de demain. La mobilité est en train de se transformer, et il nous faut imaginer une nouvelle politique de mobilité pour notre pays.



J'ai donc décidé de lancer des Assises nationales de la mobilité, une grande démarche participative pour que chacun – citoyen, acteur de la mobilité, élu de terrain - puisse exprimer quelles sont ses attentes, ses propositions et ses idées.

Cette grande concertation sera le socle de la future loi d'orientation des mobilités que je présenterai au début de l'année 2018. Les Assises nationales de la mobilité sont ainsi la première page de la politique que nous allons écrire pour la mobilité de demain. Je compte sur chacun pour y contribuer ».





VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DES MOBILITES

Des transports en pleine transformation

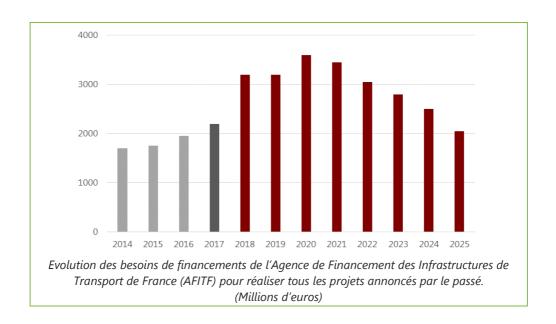
Les transports concernent le quotidien de tous les Français. Ils sont un élément essentiel de notre qualité de vie comme du dynamisme de notre pays. Alors que le secteur est en pleine transformation, il nous faut réorienter notre politique de mobilité.

Les transports :
13% DU BUDGET DES
FRANÇAIS et 1 HEURE
DE LEUR JOURNEE en
moyenne.

Le système actuel montre aujourd'hui ses limites :

• Une impasse financière. Ce sont 10 milliards d'euros de plus que les ressources disponibles sur le quinquennat qui seraient nécessaires pour réaliser tous les projets d'infrastructures annoncés par le passé, dont 7 milliards pour de nouveaux projets.

Cette situation n'est plus tenable, alors même que les budgets consacrés jusqu'ici à l'entretien et la modernisation des réseaux existants (routiers, ferroviaires, fluviaux) étaient insuffisants.





1 FRANÇAIS SUR 4

a déjà refusé une offre d'emploi ou de formation faute de solution de transports

- Des fractures sociales et territoriales. Trop de citoyens et de territoires sont encore tenus à l'écart de la politique des transports. Près de 40% de la population réside dans un territoire où il n'y a pas d'autorité organisatrice des transports. Dans le même temps, les métropoles sont confrontées à des problèmes de pollution et de congestion.
- Un impact insuffisamment maîtrisé sur l'environnement. Le secteur des transports est aujourd'hui le premier contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, à hauteur d'un tiers, et le seul secteur dont les émissions ont recommencé à augmenter. Le modèle d'équipement du pays reposant sur les infrastructures et le moteur thermique ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui.

Dans le même temps, l'innovation ouvre de nouvelles solutions et bouleverse l'offre disponible. Comme le chemin de fer a révolutionné les transports au XIXe siècle ou l'automobile au cours des Trente Glorieuses, une 3ème révolution des mobilités est en cours et vient déjà transformer notre façon de se déplacer et d'occuper l'espace.

Covoiturage, vélos en libre-service, véhicule autonome, sont autant de mutations qui permettent le développement dès maintenant de mobilités :

- plus partagées ;
- plus propres ;
- plus autonomes;
- plus connectées.

62% DES FRANÇAIS

ont déjà pratiqué le covoiturage.

Une nouvelle politique des mobilités

La politique des transports doit répondre à ces impératifs et ces nouveaux enjeux. C'est pourquoi il nous faut la transformer en profondeur, et construire une nouvelle politique des mobilités.

UNE PRIORITE

Les transports du quotidien

UNE FEUILLE DE ROUTE

Restaurer l'équilibre et l'efficacité des transports classiques &

Développer toutes les nouvelles solutions innovantes



Pour engager cette transformation en profondeur, **le Gouvernement s'est fixé un calendrier et une méthode** :

- Une pause dans la réalisation de nouveaux grands projets d'infrastructures (routiers, ferroviaires et fluviaux), annoncée le 1^{er} juillet 2017, pour se donner le temps de redéfinir quelles sont nos priorités en matière d'investissements et nos besoins en termes de ressources.
- Des Assises nationales de la mobilité, de septembre à décembre 2017, pour concerter les grandes orientations de la politique des mobilités.
- Une loi d'orientation des mobilités, présentée début 2018, pour donner un cadre législatif à la nouvelle politique des mobilités. Les Assises vont notamment permettre d'alimenter deux volets de ce futur projet de loi :
 - Une loi de programmation et de financement des infrastructures, qui fixera les investissements à réaliser de manière détaillée sur 5 ans (et indicative sur 10 ans), équilibrant les dépenses et les ressources. Ce sera la 1^{ère} loi de programmation en matière d'infrastructures de transports;
 - Les mesures de soutien à l'innovation et aux nouvelles formes de mobilité, afin de lever tous les freins à leur déploiement et se doter d'un cadre législatif qui leur soit favorable.



Les transports au cœur du plan climat

Alors que les transports sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et participent aux pics de pollutions dans les villes, notre nouvelle politique des mobilités doit permettre la transition vers des transports plus propres et moins consommateurs d'énergie. C'est pourquoi les transports sont un des enjeux clés du Plan climat lancé le 5 juillet 2017 par Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, afin d'accélérer la transition énergétique et climatique. Le Plan climat doit permettre de mobiliser l'ensemble du Gouvernement sur les mois et années à venir pour faire de l'Accord de Paris une réalité pour les Français, pour l'Europe et pour l'action diplomatique de la France. Il vise en particulier à :

- Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- Mettre fin à la vente des voitures qui émettent des gaz à effet de serre d'ici 2040 ;
- Développer une mobilité propre et accessible à tous.





LES ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITE

Pourquoi?

Afin de préparer la future loi d'orientation des mobilités, le Gouvernement souhaite mener une large concertation sur les grandes orientations de cette future politique.

Il s'agit ainsi d'associer tous les acteurs concernés aux grands choix en matière de politique de mobilité, et de **permettre à tous ceux qui ont des idées de les exprimer et de faire des propositions**.

Quand?

Lancées le 19 septembre, **les Assises nationales de la mobilité durent trois mois**, jusqu'en décembre 2017.

Qui?

Les transports sont dans la vie de chacun, **les Assises sont donc pour tous**. Il s'agit d'**une démarche ouverte et contributive**, construite pour associer largement les citoyens, les acteurs de la mobilité, les entreprises, les experts, les élus, les territoires, les ONG, les syndicats.

Quels thèmes?

Les Assises doivent permettre de travailler sur **six thèmes, correspondant aux 6 grands défis** que nous devons relever :

- ENVIRONNEMENT Des mobilités plus propres : réduire l'empreinte environnementale de nos déplacements.
- NUMERIQUE Des mobilités plus connectées : accélérer la révolution numérique dans les transports pour anticiper les mutations de la mobilité.



- FRACTURES SOCIALES ET TERRITORIALES Des mobilités plus solidaires : réduire les fractures territoriales et l'assignation à résidence, pour faire de la mobilité physique un moteur de la mobilité sociale.
- INTERMODALITE Des mobilités cohérentes et complémentaires : mieux articuler toutes les offres pour les rendre plus attractives et offrir une vraie alternative à la possession d'un véhicule individuel.
- SECURITE ET SURETE Des mobilités plus sûres : réduire les accidents et les risques liés aux mobilités.
- GOUVERNANCE ET FINANCEMENT Des mobilités plus soutenables : équilibrer les modèles économiques, dégager des ressources financières à la hauteur des besoins et rendre la gouvernance plus efficace.

Le périmètre des Assises

Les Assises sont consacrées au transport de voyageurs (terrestre, maritime et fluvial) et à la logistique de proximité. Afin de donner toute la cohérence à cette nouvelle politique, des démarches de concertation complémentaires seront engagées cet automne :

- **Dans le transport ferroviaire**, avec une mission sur la stratégie publique dans le secteur ferroviaire confiée à Jean-Cyril SPINETTA, dont les conclusions seront rendues au 1^{er} trimestre 2018.
- Dans le transport de marchandises et la logistique, afin notamment de traiter de la compétitivité de la filière, de la transition énergétique et du cadre concurrentiel et social.
- **Dans le domaine du transport maritime**, afin de construire une véritable stratégie de filière, dans la perspective du prochain Comité interministériel de la Mer.
- **Dans le secteur aérien**, avec des Assises du transport aérien, au 1^{er} trimestre 2018.

Comment?

Les Assises reposent sur plusieurs dispositifs complémentaires.

• Une plateforme en ligne, ouverte à tous, où chacun peut apporter son avis, sa vision, débattre et réagir aux propositions, en tant que citoyen ou institution (entreprise, collectivité, association, etc.). Cette plateforme sera également alimentée de ressources et d'actualités tout au long des Assises. Elle constitue le point de rendez-vous de ces trois mois de concertation. Organisée autour des six thèmes des Assises, la plateforme permet à chacun d'apporter ses contributions en répondant à des questions ouvertes.



www.assisesdelamobilite.gouv.fr



Exemples de questions posées sur la plateforme

Comment rendre l'arrivée du véhicule autonome bénéfique pour notre mobilité et nos territoires ?

Comment faciliter les déplacements des personnes fragiles ?

Quelles actions permettraient de faciliter le développement du covoiturage dans les déplacements du quotidien ?

Comment améliorer la sûreté et réduire les menaces dans les

Quelles mesures pourraient faciliter l'utilisation de plusieurs modes de transports dans un même trajet (la voiture puis le train puis le vélo, par exemple) ?

Comment trouver de nouvelles ressources pour investir dans les transports ?

Par ailleurs, **l'ensemble des parties prenantes est invité à rédiger des cahiers d'acteurs** pour contribuer au débat, préciser des diagnostics ou formuler des propositions, qu'il s'agisse des mobilités en général ou d'un des thèmes des Assises.



Des ateliers territoriaux. Une quinzaine de réunions publiques, ouvertes à tous, seront organisées dans des lieux représentatifs de la diversité des territoires (métropoles, villes moyennes, grands ensembles périphériques, périurbain, rural).

L'objectif est d'écouter les attentes de chacun au plus près des réalités du terrain. Les territoires (collectivités, ONG...) sont par ailleurs incités à organiser leurs propres ateliers territoriaux en transmettant les conclusions ou recommandations sous une forme pré-définie.

Des ateliers thématiques. 6 groupes de travail, correspondant à chacun des 6 thèmes retenus, réunissent élus, experts, entreprises, administrations, acteurs de la mobilité, ONG, syndicats...

Ils sont chargés de rendre à la fin des Assises des recommandations pour faire évoluer les politiques publiques dans leur domaine.

La présidence des 6 groupes de travail est confiée à :

- **Environnement**: Patrick OLIVA, ancien cadre dirigeant du groupe Michelin, cofondateur du *Paris Process for Mobility and Climate* (PPMC);
- **Numérique** : Bertrand PANCHER, député de la Meuse, secrétaire de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- **Fractures sociales et territoriales**: Michel NEUGNOT, 1^{er} vice-président transports, déplacements, intermodalités du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté;
- **Intermodalité** : Valérie LACROUTE, députée de Seine-et-Marne, membre de la commission des finances ;
- **Sécurité et sûreté** : Gilles SAVARY, ancien parlementaire ;
- **Gouvernance et financement** : Noël de SAINT PULGENT, ancien chef de la mission de contrôle économique et financier des transports.
- Des ateliers de l'innovation, pour donner la parole à tous ceux qui innovent et accélérer le développement de nouvelles solutions. La mobilité fait l'objet de nombreuses innovations portées par des start ups et des collectivités locales, dont beaucoup cherchent encore à grandir : covoiturage, autopartage, applications de recherche d'itinéraire et d'achat de billets, véhicule connecté ou autonome, ...

L'objectif des Ateliers de l'innovation est double :

- Promouvoir les bonnes pratiques et les solutions innovantes de mobilités, afin de leur donner de la visibilité, de les accompagner pour essaimer et grandir.
- **Identifier les leviers et les freins à l'innovation dans les mobilités** afin de préparer des politiques publiques qui donnent toute leur place aux solutions innovantes

Pour accompagner cette démarche, **un comité de l'innovation et de la mobilité est créé**, composé de représentants de l'État, des collectivités, des entreprises de transport



et des start ups de la mobilité. Pendant les Assises, ce comité conduira un appel à projets afin d'identifier les pratiques innovantes, d'identifier les freins et les leviers au déploiement de ces solutions.

Ce comité a vocation à devenir pérenne au-delà de la future loi, afin d'accompagner et conseiller l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'innovation dans le domaine des mobilités.

Un Conseil d'orientation des infrastructures, pour préparer la future loi de programmation et de financement des infrastructures. Ce conseil s'appuiera sur les conclusions de la mission Mobilité 21 menée en 2012, les actualisera et les complètera pour préparer une planification sur 10 ans des investissements - sans oublier les besoins liés à la régénération et à la modernisation des réseaux - et une programmation sur 5 ans équilibrée en recettes et en dépenses.

Ce conseil aura vocation à perdurer au-delà de la future loi afin d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. Afin de donner toute la cohérence à cette démarche, **la présidence du conseil d'orientation des infrastructures est confiée à Philippe DURON**. Le Conseil est composé de :

- 6 parlementaires : 3 députés, 3 sénateurs ;
- 4 autres élus: 1 parlementaire européen, 1 président de Conseil régional, 1 président de Conseil départemental, 1 président d'agglomération;
- 6 personnalités qualifiées : Philippe DURON (ancien député, ancien président de la Commission *Mobilité 21*), Bruno CAVAGNE (président de la FNTP), 1 membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), 1 membre de l'Inspection générale des Finances (IGF), 1 préfet, 1 inspecteur général de l'Environnement.

Le Conseil national de la transition écologique

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) est l'instance de dialogue en matière de transition écologique et de développement durable. Il est étroitement associé au déroulement des Assises. Une commission spécifique du CNTE est ainsi créée, chargée de produire un rapport d'ensemble, au vu des éléments rassemblés dans les six ateliers thématiques. Cette commission sera également chargée d'émettre un avis sur le projet de loi d'orientation des mobilités. Comme le CNTE, cette commission spécifique sera constituée de membres issus des 5 collèges : administration, collectivités, organisations professionnelles, organisations syndicales, ONG.







CHIFFRES CLES

1 Français sur 4 a refusé une offre d'emploi ou de formation faute de solution de transport. (source : sondage Elabe pour le Laboratoire de la mobilité inclusive du 18 janvier 2017)

En 2015, **928 milliards** de voyageurs-kilomètres ont été transportés sur le territoire français : 738 milliards en véhicule individuel, 105 milliards en transport ferré, le reste en bus et car ou en avion (*source : Chiffres-clés du transport- édition 2017*).

25%, c'est la part du coût des transports publics acquittés par les usagers. (source : Commission des comptes de transport de la Nation 2016)

1 tiers des émissions globales, le secteur des transports est le premier émetteur de dioxyde de carbone (CO₂) en France. (source : Chiffres-clés du transport- édition 2017)

Plus de la moitié du transport collectif de proximité (hors transport scolaire et de personnel) est réalisé en Île-de-France, qui rassemble 19% de la population métropolitaine et 20,5% de la population active métropolitaine. (source: Chiffres-clés du transport-édition 2017)

1,06 passager, c'est le taux d'occupation moyen d'un véhicule en milieu urbain.





www.assisesdelamobilite.gouv.fr

CONTACT PRESSE Ministère chargé des Transports : 01 40 81 77 57

